

Séance ordinaire du conseil municipal de Kinnear's Mills, tenue à la salle municipale, ce mardi 4 octobre 2021 à 20 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège # 1 : M. Robert Sanfaçon
Siège # 2 : M. Roger Gosselin
Siège # 3 : M. Michel Breton
Siège # 4 : M. Richard Dubois
Siège # 5 : M. James Allan
Siège # 6 : M. Carl Dubois

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Marquis Bédard.

Est également présente, Mme Claudette Perreault, directrice générale / secrétaire-trésorière.

2021-147

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

La directrice générale informe les citoyens que les membres suivants du conseil municipal ont été assermentés :

M. Marquis Bédard, maire
M. Robert Sanfaçon, conseiller au siège # 1
M. Roger Gosselin, conseiller au siège #2
M. Carl Dubois, conseiller au siège # 6

2021-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;
3. Adoption des comptes du mois;
4. Correspondance ;
5. Compte-rendu des dossiers actifs de la MRC des Appalaches;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Changement de signataire auprès de l'institution financière;
7. Taxes 2022, nombre de versements;
8. Dépôt du rapport semestriel de l'état des revenus et des dépenses;
9. Déblaiement des terrains de stationnement;
10. Résolution d'appui à la MRC des Appalaches pour une demande d'intervention du MAMH;
11. Congrès de la FQM;
12. Budget participatif jeunesse;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Deuxième versement à la Sûreté du Québec;

HYGIÈNE DU MILIEU

14. Soumission pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et récupérables;

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

LEVÉE DE LA SÉANCE

15. Levée de la séance.

2021-149

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Robert Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

2021-150

COMPTES DU MOIS

Il est proposé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	14 634,91
C0008649	Formation Urgence Vie Monitrice	116,01
C0008650	Agence de mise en valeur forêts	25,00
C0008651	Bell Mobilité inc.	102,25
C0008652	David Hogan (alimentation épandeur calcium	237,11
C0008653	Visa Desjardins	245,58
C0008654	Fonds d'information sur le territoire	15,00
C0008655	Garage Gérald Marquis	199,37
C0008656	Michel Desmarais (cr. Taxes)	2 323,30
C0008657	David Labonté (cr. Taxes)	2 432,75
C0008658-8975	Redevances éoliennes	63 666,80
C0008978	Postes Canada	528,89
C000897	Imprimerie Gingras et Fils	373,67
C0008980	9121-2621 Québec inc. (techno-pieux FRR)	4 035,62
C0008981	Lemieux Marcoux, arpenteurs-géomètres	620,87
C0008982	Xerox Canada Ltée	794,13
C0008983	Hydro-Québec	64,83
C0008984	Agence du revenu du Canada DAS	1 666,21
C0008985	Ministère du revenu DAS	4 630,07
C0008986	Régie intermunicipal région de Thetford	1 184,05
C0008987	Location d'outils Thetford	1 399,36
C0008988	Caisse Desjardins région de Thetford	360,96
C0008989	Transport Adrien Roy & Filles inc.	2 841,00
C0008990	Paquet et Fils	672,14
C0008991	Pluritec Ltée	1 862,60

C0008992	Paquet & Blais, notaires	5 712,33
C0008993	Englobe Corp.	551,88
C0008994	Purital inc. (test d'eau)	115,05
C0008995	Caisse Desjardins région de Thetford	140,80
C0008996	V.R. Plaisance	1 494,68
C000899	Petite caisse	152,85
C000899	Location d'outils Thetford	310,26
C000899	Drouin auto électrique & Fils	160,91
C000900	DG Usimécanique inc.	42,57
P2100072	FQM Assurances (garage)	1 507,47
P2100073	Service Sanitaires Denis Fortier	3 014,54
P2100074	Le Centre de l'aspirateur TM Enr.	234,11
P2100075	9039-4255 Québec inc. Beaucesansfil	68,93
P2100076	Rona Inc.	400,18
P2100077	Rick MacRae	1 115,26
P2100078	C. Jacques électrique inc.	769,38
P2100079	Excavation Maggy inc.	627,70
P2100080	Rona inc.	111,53
P2100081	Vivaco groupe coopératif	1 404,59
L2100018	Hydro Québec	409,56
L2100019	Bell Canada	439,93
	TOTAL	123 816,89

2021-151

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.
Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

COMPTE-RENDU DES DOSSIERS ACTIFS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES APPALACHES

M. Carl Dubois donne un compte-rendu des dossiers actifs du conseil des maires de la MRC des Appalaches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-152

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Marquis Bédard remplace M. Paul Vachon à titre de signataire au compte de la Caisse Desjardins de la région de Thetford à compter du 5 octobre et de modifier également le titulaire de la carte de crédit.

2021-153

TAXES 2022, NOMBRE DE VERSEMENTS

Il est proposé par M. Michel Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents de conserver le même nombre de versements pour le compte de taxes. Le premier versement devrait se faire le ou avant le 28 février 2022, le deuxième versement devrait

se faire le ou avant le 30 juin 2022 et le troisième versement devrait se faire le ou avant le 30 septembre 2022, sans frais d'intérêt si les délais sont respectés. Le compte de taxes peut être réglé en totalité avant le 30 avril 2022 sans frais d'intérêt.

2021-154 DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2021 ainsi que l'état comparatif de l'année précédente, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2021-155 DEBLAIEMENT DES TERRAINS DE STATIONNEMENT

Il est proposé par M. Robert Sanfaçon et appuyé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Marco Rodrigue soit engagé pour effectuer le déblaiement des terrains de stationnement de l'édifice municipal, du garage municipal et de l'église catholique au cours de la saison d'hiver 2021-2022 pour un prix forfaitaire de 2 350 \$ plus taxes.

2021-157 RÉOLUTION D'APPUI À LA MRC DES APPALACHES POUR UNE DEMANDE D'INTERVENTION DU MAMH

Attendu que le mode de fonctionnement de la MRC des Appalaches n'a jamais été révisé depuis sa création;

Attendu que les fusions municipales sont venues modifier la donne sans que le mode de fonctionnement de la MRC des Appalaches soit revu;

Attendu que depuis les fusions municipales la ville centre dispose d'une double majorité et lui confère un droit de veto;

Attendu la réalité que vit la ville centre et les municipalités locales est différente et que les intérêts divergent sur plusieurs aspects;

Attendu qu'il arrive que la double majorité détenue par la ville centre va à l'encontre des intérêts et de la volonté des dix-huit autres municipalités composant la MRC des Appalaches ;

Attendu que ces situations vont à l'encontre d'une saine démocratie et n'encouragent pas une sérénité dans les échanges d'idées et d'opinions;

Attendu que ces situations démobilisent l'esprit d'équipe et vont à l'encontre de l'objectif de travailler régionalement pour développer la MRC des Appalaches;

Attendu les orientations gouvernementales qui font des MRC des gouvernements de proximité;

Attendu que le gouvernement souhaite donner plus de pouvoir aux MRC;

Attendu l'impact négatif de laisser à une municipalité un droit de veto permanent alors que dans les conseils municipaux, le droit de veto du maire n'est que suspensif;

Attendu que les dix-huit maires des municipalités locales, dans une ultime tentative, ont tendu la main au maire de la ville centre afin de créer un comité chargé d'étudier le mode fonctionnement de la MRC pour améliorer la démocratie et que ce dernier a imposé son refus.

Il est proposé par M. Carl Dubois et appuyé par M. Michel Breton :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Kinnear's Mills demande l'intervention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de revoir le fonctionnement démocratique de la MRC des Appalaches et de transmettre une copie de la résolution aux députés impliqués dans la MRC des Appalaches, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2021-158 CONGRÈS DE LA FQM

Il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présent de rembourser les frais d'inscription au Congrès annuel 2021 de la Fédération Québécoise des Municipalités à M. Robert Sanfaçon. Le coût d'inscription est de 685 \$ plus taxes.

2021-159 BUDGET PARTICIPATIF JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire mettre en oeuvre un budget participatif jeunesse avec un montant maximal de 1000\$ afin de réaliser des projets significatifs pour les jeunes de notre municipalité.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à créer un sentiment d'appartenance et de fierté pour les jeunes citoyens envers leur village et qu'il nous apparaît être une initiative multiplicatrice. De plus, il s'agit d'un important processus qui permet l'ouverture et l'entretien d'un dialogue avec les citoyennes et citoyens, ainsi que le développement d'une culture de consultation par la création d'une nouvelle dynamique de collaboration entre les jeunes Kinnearois et Kinnearoises, les membres du conseil municipal et les employés de la municipalité.

Il est proposé par M. Carl Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'initiative du budget participatif jeunesse et autoriser Mme Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce projet.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-160 SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RÉCUPÉRABLES

L'ouverture des soumissions a eu lieu lundi le 27 septembre à 11 h 05. Une seule entreprise a soumissionné. Le prix inclus les taxes.

Services Sanitaires Denis Fortier inc. :

2022-2024.....136 482,25 \$

Il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signer un contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et récupérables avec Services Sanitaires Denis Fortier inc. pour une durée de trois (3) ans.

M. Marquis Bédard, maire, et M^{me} Claudette Perreault, directrice générale, sont mandatés pour signer ce contrat.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-161

DEUXIÈME VERSEMENT À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Roger Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec au Ministre des Finances pour la somme de 25 175 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

M. Robert Sanfaçon informe les citoyens que le comité d'embellissement fera des décorations d'halloween au gazebo de l'église catholique et le gazebo du parc municipal.

M. Robert Sanfaçon nous informe que le comité d'embellissement offrira encore cette année 25 sapins de Noël aux citoyens. Si la demande dépasse les 25, la municipalité s'engage à payer la différence.

M. Carl Dubois nous informe que la fête d'halloween se tiendra le 31 octobre sur le site de l'église catholique, des jeux thématiques seront tenus lors de l'activité.

M. Carl Dubois nous informe que le comité de suivi MADA se tiendra le 15 novembre prochain.

M. Marquis Bédard nous informe qu'il y aura vérification sur la possibilité d'installer un toit pour couvrir les boîtes aux lettres qui sont situées au bureau municipal.

2021-162

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Richard Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 21 h 05.

Marquis Bédard, maire

Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.